



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (pour la période allant du 2 mars au 1<sup>er</sup> juin 2017)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution [2327 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 décembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de son mandat tous les 90 jours. Il rend compte des faits nouveaux intervenus au niveau politique et dans le domaine de la sécurité durant la période allant du 2 mars au 1<sup>er</sup> juin 2017, ainsi que des réformes engagées pour adapter la Mission à la situation sur le terrain, faire en sorte qu'elle s'acquitte plus efficacement de son mandat et renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. On y trouvera également un bilan des progrès accomplis par les parties en ce qui concerne la cessation des hostilités, la reprise du dialogue et l'instauration d'une représentation inclusive au sein du Gouvernement, ainsi que des recommandations concernant les ajustements à apporter au mandat de la MINUSS.

#### II. Situation politique et économique

##### Processus de paix au Soudan du Sud

2. La mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit dans la République du Soudan du Sud (l'accord de paix) reste essentiellement dans l'impasse, aucun progrès notable n'ayant été fait dans le sens d'une plus grande ouverture du Gouvernement provisoire d'union nationale. Le 15 mars, le Président Salva Kiir a annoncé la nomination de nouveaux ministres du travail, de la fonction publique, du développement des ressources humaines, ainsi que de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Ces postes, devenus vacants à la suite de la démission de dirigeants de l'opposition, ont été confiés à des membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), sous la conduite du Premier Vice-Président Taban Deng Gai, et de partis politiques alliés. Le Président Kiir a également nommé de nouveaux vice-ministres de la défense et des anciens combattants (issus du M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai) et du travail, de la fonction publique et du développement des ressources humaines (issus du Mouvement/Armée population de libération du Soudan au Gouvernement). Le 15 mars également, le Président a remplacé 21 membres de l'Assemblée législative nationale de transition liés à l'ancien Premier Vice-Président Riek Machar par des membres alliés au Premier Vice-Président Taban Deng Gai.



3. Conformément au chapitre VII de l'accord de paix, la Commission mixte de suivi et d'évaluation a convoqué des réunions plénières mensuelles les 15 mars, 26 avril et 24 mai. À la réunion plénière de mars, les membres de la Commission ont décidé de créer six comités de travail techniques, sur la base des chapitres thématiques de l'accord de paix, à savoir la gouvernance, la sécurité, l'aide humanitaire, l'économie et les finances, la justice transitionnelle et les affaires constitutionnelles. Les comités ont été chargés d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix, de recommander des mesures correctives et de présenter des rapports de situation en amont des réunions plénières de la Commission.

4. Le 31 mars, l'ancien Président Festus Mogae, qui préside la Commission mixte de suivi et d'évaluation, a rencontré Riek Machar en Afrique du Sud, l'exhortant à dénoncer la violence, à déclarer un cessez-le-feu unilatéral et à prendre part au dialogue national. Faisant valoir que ses forces agissaient en état de légitime défense, M. Machar a demandé la mise en place d'une instance neutre où les parties puissent négocier les modalités d'un cessez-le-feu et imprimer un nouvel élan à l'application de l'accord de paix.

5. Le 13 avril, le Président du Comité national chargé des amendements constitutionnels a soumis au Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles un projet de loi définissant les modifications à apporter pour mettre la Constitution de la transition de 2011 en conformité avec les dispositions de l'accord de paix. Conformément à son mandat, le Comité a entamé la révision des lois sur la sécurité nationale et d'autres textes pour qu'elles concordent avec l'accord de paix.

6. Le 25 avril, le Président Kiir a élargi à 103 membres la composition du Comité directeur de l'initiative de dialogue national annoncée le 14 décembre 2016, y maintenant une large majorité de représentants du M/APLS au Gouvernement, du M/APLS dans l'opposition, allié au Premier Vice-Président Taban Deng Gai et de partis politiques alliés. Parmi les nouveaux membres figurent également des représentants du groupe des anciens prisonniers politiques, des chefs religieux de premier plan et neuf ressortissants étrangers, mais aucun représentant de M. Machar ou d'autres mouvements d'opposition résidant hors du pays. Le 22 mai, le Président Kiir a officiellement lancé le processus de dialogue national, en présence du Président ougandais, M. Museveni, et a fait prêter serment à 60 membres du Comité présents à Djouba. Il a aussi annoncé l'instauration d'un cessez-le-feu unilatéral pour créer un environnement propice au dialogue et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, donné pour instruction aux services de sécurité de ne plus appréhender les éléments de l'opposition qui souhaitent se joindre au dialogue et ordonné un examen de la situation des prisonniers politiques. Le 31 mai, le Président Kiir a nommé trois femmes à l'organe de direction du Comité directeur de l'initiative de dialogue national, dorénavant composé de neuf membres.

7. Dans des déclarations communes datées des 17 et 30 avril, une nouvelle coalition de six groupes d'opposition majeurs a condamné le caractère unilatéral et l'absence de réelle ouverture du dialogue national proposé par le Président Kiir. Parmi les signataires de ces déclarations figuraient le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, le groupe des anciens prisonniers politiques, le Mouvement démocratique national, dirigé par Lam Akol, et l'Armée/Front de salut national, mouvement récemment créé par l'ancien chef d'état-major adjoint de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) en charge de la logistique, le général Thomas Cirillo Swaka. Dans une déclaration publiée le 22 mai, la faction pro-Machar du M/APLS dans l'opposition a également condamné le processus en le qualifiant de dialogue partial imposé par le Président Kiir et ses alliés.

### **Concertation régionale**

8. Lors d'une visite au Soudan du Sud, effectuée du 1<sup>er</sup> au 7 mars, l'ancien Président Alpha Omar Konaré, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, s'est entretenu avec des responsables du Gouvernement provisoire, dont le Président Kiir, dans le but de relancer le processus politique, d'obtenir une cessation des hostilités et de créer un climat propice à un dialogue ouvert. Le 17 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exhorté les parties à respecter le cessez-le-feu permanent et souligné la nécessité impérieuse d'un Dialogue national transparent et sans exclusive, conduit par une personnalité impartiale. Les 26 et 27 mars, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, s'est rendu au Soudan du Sud pour visiter des zones touchées par la famine dans l'État de l'Unité et pour rencontrer des acteurs nationaux et évaluer la situation. Au cours de ces réunions, il a exprimé sa profonde inquiétude face à la crise humanitaire dans le pays et appelé les parties belligérantes à renoncer à la violence.

9. À Nairobi, le 25 mars, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est penchée sur la situation au Soudan du Sud. Dans son communiqué final, elle a annoncé que le Président Kiir avait accepté de proclamer un cessez-le-feu unilatéral et d'accorder une amnistie générale à ceux qui renoncent à la violence, afin de favoriser la participation de tous au dialogue national. À Kampala, les 25 et 26 mai, le Président ougandais, M. Museveni, a organisé une réunion entre le M/APLS au Gouvernement, la faction pro-Taban Deng Gai du M/APLS dans l'opposition et le groupe des anciens détenus politiques.

### **Autres faits nouveaux sur le plan politique**

10. Le 9 mai, le Président Kiir a démis le général Paul Malong Awan de ses fonctions de chef d'état-major de l'APLS et l'a remplacé par le général James Ajongo Mawut. Le général Malong s'est rendu à Yirol, dans l'État des Lacs orientaux, où il a séjourné jusqu'à ce qu'il rentre à Djouba, le 13 mai, sur les instances de chefs tribaux dinka et de responsables gouvernementaux. Le 15 mai, le Président Kiir a annoncé plusieurs changements à la tête de l'APLS et la création de trois branches : les forces terrestres, les forces aériennes et de défense aérienne et l'unité fluviale.

### **Évolution de la situation économique**

11. Le Soudan du Sud continue de se heurter à de graves difficultés sur le plan macroéconomique. Les prix ont encore augmenté, quoique plus lentement durant les quatre premiers mois de 2017 qu'au cours des quatre derniers mois de 2016, les taux d'inflation annuelle s'établissant respectivement à 343,7 % et 495,4 % en moyenne. À environ 130 000 barils par jour, la production de pétrole est restée faible par rapport au niveau qu'elle avait avant le déclenchement du conflit. La livre sud-soudanaise a continué de chuter face au dollar des États-Unis et les retards de paiement des salaires ont continué de grever le pouvoir d'achat des ménages dans tout le pays. Le Gouvernement a réaffirmé sa détermination à prendre des mesures de stabilisation économique et budgétaire, notamment en accroissant la part des recettes non pétrolières et en réduisant les dépenses, et à renforcer la politique monétaire et le système bancaire, mais le ralentissement de l'économie ne montre aucun signe d'inversion à court terme.

### III. Situation en matière de sécurité

12. L'APLS a mené des offensives dans des zones de l'État du Haut-Nil et du Jongleï contrôlées par l'opposition, et a continué de tenter de chasser les éléments de l'opposition dans le Bahr el-Ghazal occidental et dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Oriental. Les civils ont souvent été exposés aux combats, voire délibérément pris pour cible, ce qui a donné lieu à des déplacements massifs, à des violations des droits de l'homme et à des besoins humanitaires croissants.

#### Région du Haut-Nil

13. Les conditions de sécurité ont continué de se dégrader dans la région du Haut-Nil. À Wau Shilluk, le 3 mars, une patrouille de la MINUSS et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a constaté que la ville ne comptait plus aucun civil depuis qu'elle avait subi une lourde offensive de l'APLS. L'APLS a consolidé ses positions dans le comté de Manyo en procédant, le 15 mars, à des bombardements aériens dans les alentours de Kedbek, à l'extérieur de Nassir, et aurait repris les villages de Thorgwang et Daba au M/APLS dans l'opposition pro-Machar. Des tirs d'artillerie entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar ont été signalés à Wau Shilluk le 23 mars. Il a été fait état d'un assaut de l'APLS sur Tonga (comté de Panyikang) ainsi que d'affrontements entre les forces d'opposition et l'APLS près d'Owachi, le 13 avril. Les troupes de l'opposition se sont retirées de Tonga après de violents combats avec l'APLS, le 17 avril. L'APLS a pris Kodok au M/APLS dans l'opposition au cours des combats qui ont eu lieu les 25 et 26 avril, poussant un grand nombre de civils à fuir vers Aburoc. Le 4 mai, l'APLS a déployé des forces après avoir été informée d'affrontements avec les forces Aguelek et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar dans cette zone. Du 5 au 9 mai, l'APLS a livré bataille contre ces deux mouvements dans la zone de Kaka, dont elle aurait pris le contrôle.

14. La situation de sécurité a été marquée par l'instabilité dans le Jongleï, où l'APLS gagnait apparemment du terrain sur les zones contrôlées par l'opposition dans le centre et le nord de la région. À la suite de combats dans le comté d'Uror, au début du mois de mars, des civils auraient fui Motot et Pulchuol pour se réfugier à Waat et Lankien, vers Akobo. Le 19 mars, sur le Nil, un groupe armé a attaqué un navire commercial qui effectuait la traversée entre Tayier et Bor, tuant huit civils et en blessant sept. L'APLS se serait heurtée au M/APLS dans l'opposition pro-Machar à Wau Payam (comté d'Ayod) le 31 mars, près de Yuai (comté d'Uror) le 12 avril, dans la région de Waat les 15 et 16 avril et dans le comté de Shwil Nyerol le 2 avril. Le 5 mai, elle a eu un accrochage avec le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, qui aurait pris d'assaut les résidences des gouverneurs des États d'Akobo et de Bieh (créés par le décret constitutif 02/2017). Le 17 mai, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar a tenté de reprendre Waat mais l'APLS l'a repoussé.

15. Dans l'État de l'Unité, l'APLS et le M/APLS dans l'opposition pro-Taban Deng Gai ont continué d'enlever, de recruter et d'utiliser des enfants et des jeunes dans les comtés de Guit et Leer. Le 26 mars, la MINUSS a effectué une patrouille à Mayendit, où des responsables du M/APLS dans l'opposition pro-Machar avaient fait état d'affrontements avec les forces gouvernementales. Le 15 avril, la Mission a effectué une patrouille à Wunkur, à la frontière de l'État du Haut-Nil, dont l'accès lui avait précédemment été refusé par les soldats de l'APLS, qui avaient menacé d'ouvrir le feu, et a ainsi pu constater la présence de combattants de l'APLS en grand nombre, de quatre chars d'assaut et de deux véhicules blindés de transport de troupes. Le 3 mai, la base opérationnelle temporaire de la MINUSS à Leer a essuyé des tirs d'armes légères; les casques bleus de la Mission ont repoussé l'attaque, qui

n'a pas fait de blessés ni de dégâts. La MINUSS enquête actuellement sur cet incident. Le 10 mai, des affrontements ont été signalés entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar à Luom Payam (comté de Leer).

### **Équatoria**

16. La situation en matière de sécurité était tendue dans l'Équatoria, où des affrontements auraient éclaté entre l'APLS et des éléments de l'opposition, où les principaux axes routiers seraient touchés par l'insécurité et où, selon certaines informations, des soldats de l'APLS s'en seraient pris à des civils. Dans l'Équatoria central, des affrontements entre les forces gouvernementales et l'APLS dans l'opposition pro-Machar ont été signalés à Yei le 12 mars, à Kajo Kaji le 26 mars, à Umbaci (comté de Yei) le 8 avril, dans la région de Kagelu, à l'ouest de Yei, du 16 au 20 mai, et dans la région de Kaia le 25 mai. La Mission a également reçu des informations selon lesquelles les forces gouvernementales avaient attaqué des sites contrôlés par l'opposition dans la région de Kajo Kaji, en mai. Il a également été fait état d'affrontements entre des membres des forces gouvernementales de sécurité à Yei, ayant notamment provoqué la mort d'un soldat de l'APLS et d'un membre du Service national de sécurité. Dans le même temps, l'insécurité a persisté le long de la route reliant Djouba à Bor. Le 10 mars, deux ressortissants étrangers ont été tués dans l'attaque d'un véhicule commercial par des hommes armés. Le 25 mars, sept personnes sont mortes dans une embuscade tendue par un groupe armé, dont six travailleurs humanitaires, au nombre desquels figuraient quatre ressortissants étrangers. En avril, des hommes en uniforme ont dressé des embuscades sur les routes reliant Djouba à Pibor et Djouba à Torit, au cours desquelles six personnes ont été tuées, et le 5 mai, plusieurs attaques perpétrées sur la route entre Djouba et Bor ont fait 27 morts parmi les civils. Le 9 mai, deux personnes ont été blessées dans l'attaque perpétrée par des individus armés contre un convoi transportant des gardes d'escorte du Premier Vice-Président, entre Gemmeiza et Mangala.

17. Le 7 mars, dans le comté de Lafon (Équatoria oriental), un convoi de l'ALPS est tombé dans une embuscade qui aurait été tendue par des éléments de l'opposition et des jeunes locaux, au cours de laquelle trois soldats de l'APLS auraient trouvé la mort. Le 8 mars, des hommes armés en uniforme ont volé un camion de marchandises sur la route entre Lopa et Lafon. Le 18 mars, des hommes armés en uniforme ont tendu une embuscade à un convoi de camions loués par un organisme des Nations Unies pour transporter de la nourriture à destination du comté d'Ikotos. À Pajok, du 3 au 5 avril, des violences ont éclaté lorsque des hommes armés ont attaqué un convoi militaire de l'APLS. Par la suite, des membres de l'APLS s'en sont pris à des civils dans le payam de Pajok, qu'ils suspectaient apparemment de soutenir le M/APLS dans l'opposition, ce qui a entraîné des déplacements de civils vers l'Ouganda et dans la zone avoisinante. Des patrouilles de la MINUSS déployées à Pajok ont constaté une forte présence militaire dans la ville.

18. Dans l'Équatoria occidentale, l'insécurité a continué d'être alimentée par des affrontements entre les forces gouvernementales et des membres de l'opposition armée. En mars, des membres présumés du Front patriotique populaire du Soudan du Sud auraient enlevé des civils à divers endroits du comté de Yambio. Selon certaines informations, l'APLS aurait mené des opérations contre des éléments de l'opposition dans le comté de Nagero, les forces gouvernementales et des hommes armés se seraient affrontés dans le quartier d'Ikpiro de Yambio, et une fusillade aurait éclaté entre la Police nationale sud-soudanaise et d'anciens membres du Front patriotique populaire du Soudan du Sud, dans la ville de Yambio.

### Région de Bahr el-Ghazal

19. Dans la région de Bahr el-Ghazal, où l'on a signalé des affrontements et des atteintes à la sécurité impliquant les forces gouvernementales et des éléments de l'opposition, la situation en matière de sécurité était tendue. Le 14 mars, dans l'État des Lacs, une mission médicale est tombée dans une embuscade tendue par des hommes armés sur la route reliant Chambe et Karair, près de la frontière avec l'Unité. Un représentant du Ministère de la santé a été tué et deux autres, dont un membre du personnel international d'un organisme des Nations Unies, ont été blessés. Le 2 mai, entre Wulu et Lam (comté de Wulu), un groupe armé a tendu une embuscade à un véhicule appartenant à un organisme d'aide internationale, au cours de laquelle deux personnes ont été blessées. Dans l'État du Ouarrap, un soldat de l'APLS a été tué et deux autres blessés lorsque leur convoi a été attaqué par des individus armés dans le comté d'Apuk ouest, le 28 avril.

20. Les 24 et 25 mars, après que des bombardements et des fusillades d'une grande ampleur ont frappé le sud-ouest de la ville de Wau, l'APLS a envoyé des renforts et signalé que des membres locaux de l'opposition avaient attaqué ses positions à Natabu et Baggari, blessant quatre de ses soldats. Le 3 avril, un groupe armé aurait tué un soldat de l'APLS à Mapel, où les affrontements se sont poursuivis le 4 avril, des témoins ayant indiqué avoir vu plusieurs cadavres à un point de contrôle de l'APLS. Le 5 avril, en raison de combats dans la ville voisine de Majak, des centaines de civils ont cherché refuge à Wau. Suite à ces incidents, l'APLS a déployé des soldats, des pièces d'artillerie et des chars supplémentaires dans ses casernes de Grinti, dans le comté de Wau. Le 10 avril, des tirs ont éclaté dans cinq quartiers de la ville de Wau, alors que la veille, des membres présumés des forces de l'opposition avaient tué 19 soldats de l'APLS dans une embuscade sur la route entre Bazia et Wau. Les forces gouvernementales auraient cherché à se venger sur la population civile de Wau. Plus de 22 000 personnes ont été déplacées et se sont réfugiées dans la zone de protection jouxtant la base de la MINUSS à Wau, ainsi que dans d'autres endroits de la ville. Dans le même temps, les affrontements se sont poursuivis à l'extérieur de la ville. Le 12 avril, on a signalé des tirs de mortier dans la région de Baggari, au sud-ouest de Wau. Le 13 avril, une patrouille de la MINUSS, qui se rendait à Baggari, a été arrêtée par l'APLS à la périphérie de Wau. Le 14 avril, dans la ville de Raga, des affrontements auraient éclaté entre les forces de l'APLS et des éléments de l'opposition, entraînant des déplacements de civils. Le 13 mai, plusieurs soldats de l'APLS auraient été tués dans des combats avec l'APLS dans l'opposition pro-Machar, entre Biringi et Natabu, au sud-ouest de la ville de Wau. Le 14 mai, l'APLS aurait attaqué des positions de l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans la région de Gede.

### Conflits intercommunautaires

21. Dans les États de Jonglei et de Boma, des vols de bétail et des enlèvements d'enfants ont exacerbé les tensions intercommunautaires entre les Dinka Bor et les Murle. Entre le 4 et le 7 mars, 9 jeunes Murle et 11 jeunes Dinka auraient été blessés dans des combats survenus autour de Kochar et de Manyabol. Le 10 avril, des Lou Nuer armés ont tué au moins 42 personnes, en ont blessé 17 et ont enlevé 25 enfants, dans une attaque contre un campement pastoral murle du village de Monychak, dans le comté de Likuangole (État de Boma), au cours de laquelle ils ont volé des milliers de têtes de bétail. Au moins 1 000 personnes auraient fui la région pour se réfugier à Likuangole. Dans l'intervalle, les autorités du comté de Pochala nord ont affirmé que, les 12 et 13 mars, des Sud-Soudanais armés avaient tué 28 personnes et enlevé 43 enfants originaires de la région de Gambela (Éthiopie). Du 2 au 13 mai, dans le comté de Gemmeiza (Terekeka), des affrontements violents entre des jeunes armés des communautés moundari et dinka bor ont entraîné la mort

d'environ 40 civils, la destruction de villages et des déplacements de civils, ainsi que la fermeture temporaire de la route entre Djouba et Bor.

22. Dans l'État de l'Unité, les gouverneurs du Liech septentrional, de Twic, de Tonj et de Gogrial se sont réunis à Mankien (comté de Mayom) afin d'examiner des questions relatives à la coexistence pacifique. Ils ont demandé qu'une force conjointe de l'APLS, composée de membres venus des quatre États, soit déployée dans des lieux déterminés, et ont signé une résolution en 10 points dans laquelle ils sont convenus de créer un tribunal frontalier commun chargé de juger des affaires concernant le vol de bétail et le désarmement des civils.

#### IV. Situation humanitaire

23. Depuis le début du conflit, en décembre 2013, plus de 3,8 millions de Sud-Soudanais ont été contraints de fuir leur foyer, dont 1,97 million ont été déplacés à l'intérieur du pays, et plus de 1,89 million se sont réfugiés dans les pays voisins, notamment en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan. À la date du 15 mai, l'Ouganda avait accueilli plus de 919 200 réfugiés sud-soudanais, dont plus de 247 500 étaient arrivés en 2017.

24. En raison des combats et des déplacements qui touchent de nombreuses régions du pays, les besoins humanitaires ont fortement augmenté. Dans le Jongleï, environ 100 000 personnes ont été déplacées pendant l'offensive menée par les forces gouvernementales dans les comtés d'Ayod, de Nyerol et d'Uror, tandis que les combats livrés à Pibor ont entraîné le déplacement de plusieurs milliers de personnes. Dans l'Équatoria oriental, on a constaté une importante vague de déplacements, des personnes ayant fui Agoro, Umeo et Panikwara pour la ville de Magwe, et quitté Magwe et Pajok pour rejoindre l'Ouganda. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, plus de 22 000 personnes auraient été déplacées à la suite d'affrontements à l'extérieur de Wau et d'assassinats ciblés qui auraient été perpétrés lors d'opérations gouvernementales menées dans la ville de Wau. Dans l'État du Haut-Nil, environ 25 000 personnes se sont enfuies en raison de la reprise des combats et de l'offensive que les forces gouvernementales ont lancée fin avril à Kodok (comté de Kodok) et Tonga (comté de Panyikang) ainsi que dans les villages voisins. Nombre de ces déplacés ont trouvé refuge à Aburoc, site isolé où l'accès à l'eau est limité, tandis que plusieurs milliers de personnes ont franchi la frontière pour se rendre au Soudan.

25. L'insécurité alimentaire et la malnutrition restent extrêmement préoccupantes : les comtés de Leer et de Mayendit (État de l'Unité) ont déclaré l'état de famine le 20 février et, selon les estimations, quelque 5,5 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire grave dans tout le pays. Des distributions générales de vivres ont été effectuées auprès de plus de 320 000 personnes, dans 15 sites se trouvant dans des comtés touchés par la famine ou exposés à un haut risque de famine (Koch et Panyinjar). En outre, l'insécurité alimentaire pousse de nombreuses personnes à quitter le Bahr el-Ghazal septentrional pour se rendre au Soudan, et du fait du conflit touchant le Jongleï, en particulier le comté de Nyirol, les habitants des zones touchées se trouvent actuellement dans une situation d'insécurité alimentaire critique. La crise économique, et la hausse des prix des denrées alimentaires en particulier, continuent également d'aggraver l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial (PAM) mettent en œuvre une stratégie commune visant à endiguer la

progression de la famine, dans le cadre d'un programme intégré de relèvement et de stabilisation par zone.

26. L'effondrement du système de santé et la propagation de maladies transmissibles demeurent une préoccupation majeure. À la date du 15 mai, 8 160 cas de choléra, dont 248 mortels (soit un taux de létalité de 3,10 %), avaient été signalés dans 19 comtés du Sud-Soudan, depuis l'enregistrement du premier cas le 18 juin 2016. Depuis le début de 2017, plus de 439 200 cas de paludisme et de rougeole, touchant principalement des enfants de moins de cinq ans, ont été signalés.

27. Le climat dans lequel opèrent les travailleurs humanitaires s'est notablement détérioré. Rien qu'en mars, sept agents humanitaires ont été tués, dont six ont été assassinés le 25 mars dans une embuscade tendue sur la route entre Djouba et Pibor, et le 14 mars, un agent des services de santé est mort dans une embuscade dans le comté de Yirol-Est. À Wau, en avril, trois porteurs engagés par le PAM ont été tués et un membre du personnel national du PAM a été arrêté par les forces de sécurité, qui l'ont libéré au début du mois de mai. Début avril, des travailleurs humanitaires ont subi des agressions physiques dans l'État du Haut-Nil : des soldats des forces gouvernementales ont notamment arrêté et passé à tabac un agent humanitaire dans la ville de Malakal, des membres du Service national de sécurité ont brutalisé des travailleurs humanitaires à Melout et des éléments de l'APLS dans l'opposition en ont menacé et physiquement agressé d'autres à Aburoc. En raison de la persistance des hostilités, au moins 100 travailleurs humanitaires ont été contraints de quitter Aburoc, Ayod, Kodok, Leer, Luom, Twic est, Wa'at et Walgak, ce qui a perturbé la fourniture des services fournis à des dizaines de milliers de civils dans le besoin. Le pillage à grande échelle des installations humanitaires est resté un sujet de vive préoccupation, notamment dans la ville de Mayendit et à Wau Shilluk.

28. Malgré un environnement de plus en plus hostile, les acteurs humanitaires ont intensifié leur action, notamment en menant des négociations approfondies sur les questions d'accès et en continuant d'insister sur la nécessité d'un accès humanitaire libre, sûr et sans entrave. En 2017, plus de 2,5 millions de personnes ont bénéficié d'une assistance et d'une protection humanitaires. Parmi elles, 2,5 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire, plus d'un million ont eu accès à des ressources en eau de meilleure qualité, plus de 76 100 enfants et femmes enceintes et allaitantes ont été traités pour malnutrition aiguë, et près de 52 400 enfants âgés de 6 à 59 mois ont été vaccinés contre la rougeole.

29. En dépit de la déclaration de l'état de famine au Soudan du Sud, le manque de financement reste un problème, le Plan d'aide humanitaire de 2017 n'étant financé qu'à 46 %, ce qui laisse un déficit de 884,7 millions de dollars.

## **V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission**

### **A. Protection des civils**

30. La MINUSS a continué de suivre une approche à trois niveaux de la protection des civils. S'agissant du premier niveau, protection par le dialogue et engagement politique, mon Représentant spécial a usé de ses bons offices pour nouer des relations avec les autorités nationales et locales et de hauts responsables militaires. À ce titre, il a souligné qu'il incombait au Gouvernement de protéger les civils, et que les parties devaient mettre un terme aux hostilités et garantir un libre accès à la MINUSS et aux acteurs humanitaires. La MINUSS a apporté son concours à la



tenue de conférences sur les migrations pastorales dans le Terekeka, le Joubek, le Jongleï et l'Amadi, et organisé des ateliers sur la cohésion sociale, la réconciliation et la gestion des conflits. Elle a appuyé une visite de haut niveau du Premier Vice-Président, Taban Deng Gai, dans le Jongleï et le Boma, qui a conduit une cessation des hostilités et au retrait de jeunes gens armés dans leurs zones respectives. Par ailleurs, elle a soutenu une initiative pilotée par le Premier Vice-Président qui a donné lieu à une cessation des hostilités entre les acteurs dinka bor et moundari dans le Terekeka et à la réouverture de la route entre Djouba et Bor. Un comité a été créé pour enquêter sur des faits de violence entre les Dinka Bor et les Murle et les Dinka Bor et les Moundari, et pour formuler des recommandations afin d'empêcher de nouveaux conflits entre ces communautés. Pour faciliter la migration pacifique des pasteurs et du bétail du Soudan vers la région du Haut-Nil, la MINUSS a organisé deux conférences d'examen des migrations pour les communautés d'accueil et les pasteurs dans les comtés de Renk et de Melout.

31. S'agissant du deuxième niveau, protection des civils sous la menace de violence physique, la MINUSS a continué de protéger 230 482 personnes déplacées regroupées dans six sites de protection des civils, ce qui représente le plus grand nombre de personnes déplacées accueillies dans ces sites depuis la crise de décembre 2013. Sur ce total, 119 139 personnes se trouvaient à Bentiu, 38 833 à Djouba, 30 559 à Malakal, 651 à Melout, 1 956 à Bor et 39 344 à Wau. Une zone de protection temporaire située à Leer, dans le Sud de l'Unité, continue d'offrir un refuge à plus de 1 000 personnes déplacées.

32. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la prévention, la dissuasion et l'atténuation des actes de violence contre les civils au-delà de ses sites de protection. Elle a notamment continué de procéder à des déploiements et à des patrouilles systématiques, y compris des patrouilles pédestres intégrées composées de militaires, de policiers et de membres du personnel civil, afin de faciliter le dialogue avec les communautés d'accueil et les déplacés. En tout, 7 927 patrouilles ont été effectuées pendant la période considérée. À Djouba, la MINUSS a étendu ses patrouilles au-delà de la zone exempte d'armes autour de ses sites de protection des civils, y compris pendant la nuit, ce qui a sensiblement réduit les activités criminelles dans cette zone. Elle a également continué de patrouiller régulièrement à l'extérieur des sites de protection des civils à Bentiu, Bor, Malakal et Wau. La planification de la création de zones exemptes d'armes autour des sites de Bentiu et Malakal est en cours. La MINUSS a entrepris d'importantes activités de sensibilisation, par le biais notamment de patrouilles intégrées, dans les zones touchées par les conflits à Kajo Kaji et Yeï dans l'Équatoria central, à Magwe dans l'Équatoria orientale, à Raja dans le Bahr el-Ghazal occidental, à Wunkur dans l'Unité, à Manyabol Pochala dans le Jongleï, et à Kodok et Aburoc dans le Haut-Nil. En outre, pour faire face aux actes de violence sexuelle et sexiste liés au conflit dont sont victimes les femmes et filles déplacées, la Mission a renforcé les unités intégrées qui patrouillent activement dans les zones où les femmes et les filles sont le plus vulnérables, y compris à Pathai, Yuai, Motot et Wa'at. Dans les sites de protection des civils à Bor et Bentiu, des campagnes de sensibilisation ont rappelé aux femmes qu'elles devaient se faire escorter par les patrouilles chargées d'assurer leur sécurité lorsqu'elles vont ramasser du bois de chauffe pour éviter d'être victimes d'agressions sexuelles. À Djouba, le nombre de ces patrouilles est passé de deux à trois par semaine.

33. S'agissant du troisième niveau, mise en place d'un environnement protecteur, la MINUSS a continué de collaborer avec les autorités nationales et communautaires ainsi qu'avec la société civile pour recenser des mesures susceptibles de contribuer à la coexistence pacifique entre communautés voisines. Avec l'appui de partenaires d'exécution, elle a réalisé 23 projets à effet rapide en

vue d'améliorer l'accès aux services de base tels que l'alimentation en eau et de rénover des bâtiments publics, notamment des écoles, des centres pour les jeunes et les femmes, et une résidence protégée pour les personnes vulnérables.

34. Dans le cadre de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix, la MINUSS a favorisé le dialogue entre des femmes occupant des postes de responsabilité et des responsables de la Mission pour faire le point de la suite donnée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La Mission a organisé 10 forums de femmes pour la paix, avec la participation de plus de 500 femmes venues de sites de protection des civils de la MINUSS et de communautés locales, afin d'entendre leur point de vue concernant les effets du conflit sur les femmes et la représentation des femmes dans le règlement des conflits et les initiatives de dialogue. Les recommandations formulées à l'issue de ces consultations et un plan d'action pour leur mise en œuvre seront présentées aux responsables de la MINUSS afin d'orienter l'action de bons offices de cette dernière. La Mission a également continué d'organiser des ateliers de sensibilisation aux droits de l'homme, notamment sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits, à l'intention des membres des communautés et des forces nationales de sécurité. Elle a aussi organisé un forum sur la parité des sexes pour étudier la corrélation entre l'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix et la réalisation effective de son mandat concernant la protection des civils.

35. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a fourni un conteneur de stockage d'armes et de munitions à la police de la MINUSS dans cinq sites (Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau) pour mettre à l'abri les articles dangereux confisqués pendant les fouilles de sites de protection de civils de la Mission. En outre, agissant en collaboration avec la MINUSS, le Service de la lutte antimines a procédé à une évaluation des risques portant notamment sur l'examen d'entrepôts de munitions et d'explosifs sur 17 sites de la Mission.

## **B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme**

36. Les civils continuent d'être les principales victimes du conflit. Bien que le Gouvernement et les forces d'opposition soient responsables des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a été à l'origine de la majorité des cas attestés par la MINUSS. Pendant la période considérée, celle-ci a recensé 149 morts et 90 blessés parmi les civils dans des actes de violences liés au conflit. À Pajok, dans l'Équatoria oriental, entre le 3 et le 5 avril, les forces gouvernementales ont été responsables d'homicides aveugles ou ciblés de civils, de violences sexuelles liées au conflit, de pillages et de destructions de biens civils. Ainsi, au moins 66 décès de civils d'origine ethnique acholi, dont huit femmes, cinq enfants et deux hommes handicapés et trois blessés ont été recensés. Des témoins ont mentionné l'existence de fosses communes à Pajok et Lawaci et la MINUSS a découvert trois tombes nouvellement creusées et deux emplacements où la terre avait été récemment retournée. Elle a également reçu des informations faisant état de trois cas d'agression sexuelle mettant en cause six personnes; dans un de ces cas, les auteurs auraient été arrêtés. Deux écoles primaires et un centre de santé ont été pillés et des maisons ont été incendiées. Dans l'Équatoria central, il ressort d'une analyse des images satellite réalisée par le Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNOSAT) que, du fait des récents combats, plus de 18 300 structures ont été endommagées à l'intérieur et autour des villes de Yei, Morobo et Kaia. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, le 10 avril, à la suite d'une embuscade et de l'exécution de soldats de l'APLS, dont le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) étaient

présumés être les auteurs, des éléments de l'APLS, appuyés par des hommes dinka, ont cherché à se venger sur des civils habitant à Wau. La MINUSS a recensé 18 morts et 10 blessés, dont trois femmes. Toutes les victimes étaient d'origine ethnique luo et fertit; trois sous-traitants du PAM figuraient au nombre des morts. Selon les estimations des autorités de l'État il y aurait eu 28 morts et 27 blessés. Le Gouverneur de l'État a constitué une commission chargée d'enquêter sur ces agressions, mais à ce jour la MINUSS n'a obtenu aucune information sur d'éventuelles arrestations.

37. La MINUSS a recensé un moins grand nombre de violations des droits de l'homme commises par le M/APLS dans l'opposition, en partie parce qu'elle n'a pas pu accéder aux bastions de l'opposition. Dans l'Équatoria occidentale, entre le 14 et le 19 mars, cinq hommes présumés affiliés au M/APLS dans l'opposition ont enlevé un chef local et trois membres du personnel d'une organisation non gouvernementale, les accusant d'être des espions à la solde du Gouvernement. Les victimes ont été remises en liberté après avoir versé une rançon ou à la suite de l'intervention d'un chef religieux.

38. Des violations des droits de l'homme ont persisté dans le cadre de l'administration de la justice. La MINUSS a continué de relever des cas de détention arbitraire et prolongée, de détention par procuration, d'ingérence du pouvoir exécutif dans le système judiciaire, et de détention de mineurs aux côtés d'adultes, ainsi que des conditions de détention qui ne répondaient pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Trois hommes condamnés à mort par le tribunal de comté de Tonj ont été exécutés à la prison de Tonj en mars, à l'issue d'une procédure qui ne respectaient pas les normes nationales ou internationales en matière de garanties procédurales et d'équité du procès. En mars, la MINUSS a signalé le décès de deux détenus à la prison centrale de Djouba, qui seraient morts des suites de mauvais traitements, du manque de nourriture et de l'absence de soins médicaux, et d'un défenseur des droits de l'homme qui était retenu dans un centre de détention du Service national de sécurité à Djebel et dont le corps portait des traces de strangulation. Ce même mois, l'administration des prisons de Kuacjok, Bor et Yambio a fait état de graves pénuries alimentaires.

39. Les cas de détention pour raisons politiques demeuraient largement répandus. Le 2 avril, des agents du renseignement militaire ont arrêté à Wau plus de 50 hommes luo soupçonnés de soutenir le M/APLS dans l'opposition. Tous ont été par la suite libérés. Le Service national de sécurité a continué à détenir des personnes au secret sans leur permettre de voir un avocat ou leur famille, et sans les traduire devant un tribunal. Il s'agissait notamment du porte-parole du M/APLS dans l'opposition, James Gatdet Dak, qui était détenu depuis son expulsion le 3 novembre du Kenya, où il avait bénéficié du statut de réfugié, ainsi que de trois membres du personnel de la MINUSS recruté sur le plan national qui étaient détenus depuis 2014; l'un d'eux a été libéré le 26 mai.

40. Il a de nouveau été fait état d'attaques contre la liberté de la presse à propos du refus du Gouvernement d'accréditer des journalistes internationaux. À deux reprises, les autorités locales auraient accusé des journalistes de publier des articles jugés critiques à l'égard du Gouvernement. Au moins trois autres journalistes internationaux se seraient vu refuser une carte d'accréditation ou un visa en 2017. Par ailleurs, la MINUSS a constaté un cas de discours haineux à l'Église catholique d'Aweil le 17 avril, où deux dignitaires dinka ont tenu des propos hostiles à l'égard d'autres groupes ethniques.

41. Pendant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a fait état de graves violations visant des enfants et a recensé 106 incidents touchant 7 557 enfants (3 965 garçons et 3 592 filles). Plus d'un tiers

de ces affaires était lié au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des forces et groupes armés. En outre, 23 cas d'attaques d'écoles et d'utilisation d'écoles à des fins militaires ont été signalés, principalement dans l'Équatoria oriental; une école a été évacuée et l'ONU continue de vérifier les informations concernant 55 écoles qui auraient été utilisées à des fins militaires.

42. Le 14 mars, la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud a signalé au Conseil des droits de l'homme une forte hausse de violations flagrantes des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits depuis juillet 2016. Le mandat de la Commission a été prorogé d'un an et celle-ci a été chargée de rassembler et de conserver des éléments de preuve et de mettre en évidence les responsabilités concernant les allégations de violations flagrantes des droits de l'homme et d'infractions connexes, pour qu'il soit plus facile d'établir les responsabilités et pour mettre fin à l'impunité.

### **C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire**

43. La MINUS a entretenu environ 1 021 kilomètres de routes principales d'approvisionnement, permettant ainsi aux organisations humanitaires de repositionner des fournitures d'aide humanitaire pendant la saison des pluies. Elle a assuré une protection armée pour sécuriser les largages de vivres, les convois et d'autres activités humanitaires dans diverses localités. Les patrouilles envoyées dans des zones où des violences, des déplacements et des violations des droits de l'homme avaient été signalés et où des travailleurs humanitaires assuraient des services ont continué de se heurter à de fréquents actes d'obstruction qui ont retardé leurs interventions dans des zones critiques. Toutefois, les forces de la Mission ont adopté une attitude énergique, refusant de se retirer et dormant au besoin dans des postes de contrôle, afin d'affirmer leur liberté de circulation.

44. Alors que les conditions de sécurité se détérioraient à Wau, en avril, la MINUSS a renforcé la protection armée des entrepôts et du personnel du PAM. Dans sa base opérationnelle temporaire de la ville de Leer, elle a hébergé des travailleurs humanitaires et a régulièrement patrouillé dans les zones environnantes, afin de permettre à ces travailleurs de renforcer leurs services. En outre, elle a contribué à créer des conditions de sécurité grâce à des patrouilles montées et pédestres chargées de surveiller l'acheminement de l'aide et la fourniture des services humanitaires dans des localités telles que Nhialdiu, Kuach, Nimni et Kaljak. Répondant à la demande que lui avaient adressée des travailleurs humanitaires au mois de mai, la MINUSS a facilité leur retour sur la rive occidentale dans l'État du Haut-Nil et appuyé les mesures visant à répondre aux besoins vitaux dans cette région. Il s'agissait notamment de déployer rapidement des contingents pour établir une présence militaire légère et permettre ainsi aux travailleurs humanitaires de reprendre les livraisons d'eau aux personnes déplacées qui avaient trouvé refuge à Aburoc.

45. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a déployé 46 équipes de lutte antimines pour inspecter et déminer les routes, les bandes d'atterrissage et les aires de poser d'hélicoptère, ce qui a amélioré la sécurité et l'accès humanitaire. Une superficie totale de 5 985 093 mètres carrés a été déminée et restituée et 12 435 engins explosifs et 219 889 munitions d'armes légères ont été retirés et détruits.

## D. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

46. D'une façon générale, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix pendant la période considérée ont été, dans le meilleur des cas, minimes. La MINUSS a continué d'appuyer énergiquement les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, notamment en favorisant la tenue régulière d'un forum des partenaires internationaux et amis du Soudan du Sud avant chacune de ses séances plénières, afin d'harmoniser les positions de la communauté internationale à l'appui des travaux du Président de la Commission. La MINUSS a également participé aux comités de travail de la Commission chargés d'aider cette dernière à s'acquitter de sa mission.

47. La MINUSS appuie les activités du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité en assurant une protection armée et en fournissant une assistance logistique et administrative aux équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme pendant leurs visites sur le terrain, y compris à Wau et Pajok, là où des civils auraient été tués. Toutefois, les responsables du Mécanisme ont continué de se montrer préoccupés par la rigidité des procédures d'habilitation de sécurité mises en place par le Gouvernement et par les difficultés d'accès, en particulier aux postes de contrôle.

48. Pour appuyer la création de la police mixte intégrée, la police de la MINUSS a continué de collaborer avec l'Équipe de gestion mixte, composée d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de la faction du M/APLS dans l'opposition dirigée par le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai. Avec le concours de la MINUSS et du PNUD, 1 147 policiers, dont 195 femmes, ont achevé leur formation le 26 mai. La MINUSS a également aidé l'Équipe de gestion mixte à élaborer le plan de déploiement, tandis que le PNUD et d'autres partenaires ont offert un appui logistique, s'agissant notamment de la remise en état de trois postes de police et de la fourniture d'uniformes de police. Toutes les activités d'appui ont été menées conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le cadre d'un appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

49. La mise en place du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud progresse toujours lentement. La Commission de l'Union africaine n'a pas encore eu la possibilité de s'entretenir avec des représentants du Gouvernement à Djouba à propos de ce tribunal. Toutefois, la coopération entre le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et le Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine concernant la création du tribunal s'est intensifiée ces trois derniers mois. Le Comité technique pour le processus consultatif sur la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement a mis au point une cartographie des schémas de conflit et recensé les domaines pouvant faire l'objet de consultations nationales afin de faciliter l'élaboration d'une loi portant création de la Commission. Le programme et le budget relatifs à la tenue de consultations nationales ont été présentés au Gouvernement pour approbation. Dans une prochaine étape, le comité technique élaborera un plan d'action pour l'analyse des schémas de conflit. L'Organisation des Nations Unies demeure résolue à fournir une assistance technique pour la création du tribunal mixte et pour la mise en œuvre d'autres aspects relatifs à la responsabilité énoncés au chapitre V de l'accord de paix, conformément aux résolutions 2241 (2015), 2252 (2015) et 2327 (2016) du Conseil de sécurité.

## VI. Effectifs de la Mission et état d'avancement du déploiement des contingents

50. Au 29 mai, le personnel civil de la MINUSS comptait 2 604 personnes, dont 845 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 371 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 388 Volontaires des Nations Unies.

51. La Mission comprenait 1 692 policiers sur les 2 101 autorisés, dont 628 policiers hors unités constituées, 989 membres d'unités de police constituées et 75 agents de l'administration pénitentiaire. Le déploiement à Djouba d'une unité de police constituée de 160 Rwandais a été mené à bien le 4 avril, et l'arrivée à Wau d'une unité de police constituée de 170 Ghanéens est attendue pour juillet-août. Les retards enregistrés dans le déploiement étaient principalement imputables à des retards dans la constitution des forces de police et dans la préparation du personnel et du matériel, ainsi qu'aux prescriptions d'habilitation de sécurité applicables aux forces militaires et au matériel appartenant aux contingents, imposées par le Gouvernement.

52. Le personnel militaire de la MINUSS s'établissait à 11 611 membres, dont 189 officiers de liaison, 356 officiers d'état-major, et 11 066 soldats. Le contingent de 363 soldats du génie et de membres du personnel médical du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord devrait avoir fini de se déployer à Malakal et à Bentiu d'ici le 10 juin. Après l'arrivée à Wau, fin février, d'un détachement précurseur de 255 membres du bataillon d'infanterie bangladais, le gros du bataillon devrait arriver en juin, sous réserve d'obtenir les autorisations encore nécessaires. Un contingent ghanéen de 140 soldats devrait être déployé à Aweil à compter du mois de juillet.

53. La Force de protection régionale a commencé de se déployer dans le Soudan du Sud en avril, sous le commandement du général de brigade Jean Mupenzi du Rwanda. Le détachement précurseur de 60 membres d'une compagnie du génie du Bangladesh a achevé son déploiement en mai, apportant le matériel nécessaire pour entreprendre la mise en place des zones d'hébergement et de travail destinées à la Force à Djouba. Un détachement précurseur de la compagnie d'intervention rapide du Népal a commencé à arriver à la mi-mai. Les premiers éléments de bataillons d'infanterie régionaux du Rwanda et de l'Éthiopie devraient arriver en juin et en août respectivement. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a mené des opérations de relevé et de déminage sur le site de la Force de protection régionale, ce qui a permis d'éliminer 14 engins explosifs. Le déploiement intégral de la force de protection régionale et la planification de son emploi effectif progressent à un rythme régulier, mais il reste encore à régler des questions essentielles avec le Gouvernement, notamment les modalités d'exécution du mandat de la force concernant la protection de l'aéroport International de Djouba.

54. La MINUSS a redoublé d'efforts pour mieux faire connaître les normes de conduite des Nations Unies et pour mettre en œuvre la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles conformément au rapport de ce dernier sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779). La MINUSS a désigné parmi ses responsables un défenseur des droits des victimes et lancé le projet « 'No excuses' pocket card », fiche de sensibilisation aux actes d'exploitation ou d'atteinte sexuelle qui rappelle les règles applicables en la matière et indique les mécanismes de notification existants, et qui doit être portée par tous les membres du personnel de la MINUSS.

## **VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies**

55. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé 53 violations de l'accord sur le statut des forces, dont 38 restrictions de la liberté de circulation ayant eu une incidence sur ses opérations et sur la réalisation de son mandat, y compris dans des situations où des flambées de violence lui avaient été signalées. On s'est particulièrement inquiété des restrictions de la liberté de circulation imposées par des soldats de l'APLS à une patrouille de longue durée de la MINUSS entre Torit et Pajok; de la menace, proférée par des soldats de l'APLS à un point de contrôle, d'ouvrir le feu sur les membres d'une patrouille de longue durée de la MINUSS entre Bentiu et Wunkur si la patrouille ne regagnait pas sa base; des tirs d'armes légères visant la base de la MINUSS à Leer et des tirs visant la base de la MINUSS à Yei en mai; et de l'agression physique d'un membre du personnel de la MINUSS par des soldats de l'APLS à Torit, ayant entraîné des lésions corporelles. Parmi les autres violations consignées par la MINUSS, il convient de mentionner cinq cas de confiscation et/ou de destruction de biens de l'ONU, sept demandes illégales de taxes et de redevances et huit cas d'arrestation et de détention de membres de la Mission, dont la détention de trois membres du personnel arrêtés en 2014, y compris un journaliste de la radio de la MINUSS qui a été libéré le 26 mai. Les trois membres du personnel qui se trouvent en détention prolongée n'ont pas été inculpés et le Service national de sécurité n'a pas autorisé la MINUSS à leur rendre visite depuis décembre 2015. Le Gouvernement a également continué d'imposer des procédures d'immigration particulières pour le personnel de la MINUSS et les sous-traitants internationaux. Quatre incidents impliquant l'APLS dans l'opposition ont été enregistrés, en l'occurrence des violations de la liberté de circulation, l'entrée non autorisée dans des locaux de la MINUSS, des tirs sur une base de la MINUSS et l'utilisation non autorisée de biens de la MINUSS. La Mission continue d'informer le Gouvernement hôte des violations de l'accord sur le statut des forces par le biais de notes verbales et dans le cadre d'entretiens avec les responsables concernés. Elle lui communique également un relevé mensuel des cas de violations.

56. Une série de mesures de gestion des risques de sécurité visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, adoptée par l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au lendemain de la crise de juillet 2016, a été mise en œuvre. Ces mesures prévoient une modification des zones résidentielles destinées au personnel international résidant hors des locaux de l'Organisation des Nations Unies, le renforcement des mesures de sécurité physique pour les bureaux des Nations Unies et les complexes résidentiels, des systèmes améliorés pour diffuser l'information sur la sécurité et la sûreté et l'élaboration d'un plan d'évacuation sanitaire.

## **VIII. Aspects financiers**

57. Dans sa résolution [70/281](#) du 17 juin 2016, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 081 788 400 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

58. Au 18 mai 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 281,1 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 milliard 613,5 millions de dollars.

59. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## IX. Observations et recommandations

60. Au paragraphe 34 de sa résolution [2327 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter un bilan des progrès accomplis par les parties en ce qui concerne la cessation des hostilités, la reprise du dialogue et l'instauration d'une représentation inclusive au sein du Gouvernement, ainsi que de faire des recommandations concernant les ajustements à apporter au mandat de la MINUSS. Comme il ressort à l'évidence du présent rapport, les progrès réalisés dans les domaines mentionnés au paragraphe 34 ont été extrêmement limités en raison du manque de volonté politique. Toute une population a été condamnée par ses dirigeants à subir des souffrances abominables.

61. En ce qui concerne les hostilités qui se sont déroulées sur le terrain depuis l'adoption de la résolution [2327 \(2016\)](#), l'APLS et l'APLS dans l'opposition ont été responsables du déclenchement d'opérations militaires l'une contre l'autre, comme il ressort de mes rapports périodiques au Conseil de sécurité, des réunions d'information mensuelles organisées par mes représentants spéciaux et d'autres communications ponctuelles au Conseil. Des affrontements majeurs ont eu lieu dans la région du Haut-Nil, l'APLS ayant engagé une grande offensive militaire contre l'opposition dans des zones qui en général avaient été des places fortes de cette dernière. De même, des affrontements entre les parties ont eu lieu dans le Jongleï, l'Équatoria, la région de Bahr el-Ghazal et dans l'Unité, région où les travailleurs humanitaires s'emploient à lutter contre la famine et une grave insécurité alimentaire. Au lieu de s'atténuer, les hostilités et le conflit entre les parties se sont poursuivis, avec de graves conséquences humanitaires pour les civils dans les régions touchées. Le cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Président Kiir le 22 mai n'a pas mis un terme aux opérations offensives menées par l'ALPS. La récente recrudescence des combats représente un rejet cynique et flagrant de cet engagement.

62. Face à la recrudescence des activités militaires sur le terrain, le Président Kiir a officiellement lancé le Dialogue national le 22 mai. Les délibérations du Comité directeur du Dialogue national ont commencé le 29 mai et les coprésidents de cette initiative ont déclaré leur intention de consulter les dirigeants de l'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du pays, y compris Riek Machar. Les déclarations conjointes des groupes de l'opposition, dont certains ont rejeté le Dialogue national sous sa forme actuelle, traduisent le sentiment que ce Dialogue n'offre pas un cadre de discussion vraiment ouvert à tous. En ce qui concerne la participation de tous, sans exclusive, au Gouvernement provisoire d'union nationale, comme indiqué ci-dessus, les efforts visant à affermir la présence du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) dans l'opposition/de la faction Taban Deng Gai ainsi que de quelques autres partis politiques, ont conduit à l'exclusion d'autres acteurs clefs.

63. Considérant les progrès limités réalisés dans ces domaines essentiels et la poursuite de la crise politique et sécuritaire qui a éclaté en juillet 2016, je ne suis pas en mesure de recommander un quelconque ajustement à l'actuel mandat de la MINUSS. La persistance d'importantes opérations militaires sur le terrain, le manque total de dialogue entre les parties, et l'absence d'une véritable participation,



sans exclusive, dans les structures gouvernementales du Soudan du Sud donnent à entendre, malheureusement, que le mandat de la Mission sous sa forme actuelle, tel qu'il est énoncé dans la résolution 2327 (2016), reste pertinent et adapté à son objet, y compris en ce qui concerne le rôle de la Force de protection régionale pour ce qui est d'accroître la sécurité et la protection des civils dans la capitale. Si la cessation des hostilités devenait une réalité, appuyée par la mise en œuvre sans réserve de l'accord de paix, un réexamen du mandat de la MINUSS et des tâches de la Force de protection régionale serait alors justifié.

64. Je lance de nouveau un appel à toutes les parties sud-soudanaises pour qu'elles fassent taire les armes. Un processus politique crédible et sans exclusive, tel que le prévoit l'accord de paix est la seule voie possible. Les parties doivent faire preuve de volonté politique pour reprendre le chemin du dialogue. Je suis conscient de la nécessité d'engager un dialogue national, toutefois ce processus ne peut se substituer à l'application de l'accord de paix. En outre, un dialogue crédible ne peut avoir lieu dans un climat de guerre, de famine ou de peur. Je demande de nouveau aux parties de mettre immédiatement un terme aux hostilités et au Gouvernement provisoire de rétablir les libertés politiques nécessaires à un processus crédible.

65. Malheureusement, avec l'intensification du conflit, les besoins humanitaires ont beaucoup augmenté. De nouveaux affrontements depuis le début de 2017 ont encore déraciné des dizaines de milliers de personnes dans l'ensemble du pays. L'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le pays ont atteint des niveaux sans précédent. Cent mille personnes risquent de mourir de faim et un million d'autres sont au bord de la famine.

66. Je salue le courage des acteurs humanitaires qui, souvent à leur propre péril, continuent d'apporter à des millions de personnes vulnérables une aide nécessaire à leur survie, malgré un environnement opérationnel de plus en plus difficile. Le Soudan du Sud est devenu l'un des pays les plus dangereux pour les travailleurs humanitaires et au moins 82 d'entre eux ont été tués depuis décembre 2013. J'en appelle à toutes les parties pour qu'elles mettent un terme aux attaques ciblant les travailleurs humanitaires et leurs biens, et pour qu'elles garantissent un accès libre, sûr et sans entrave aux populations vulnérables.

67. Je constate avec la plus grande inquiétude que les opérations militaires et les attaques menées par l'APLS et d'autres groupes armés ont trop souvent été aveugles, laissant dans leur sillage des maisons et des champs incendiés, des hôpitaux et des écoles pillés, des villages abandonnés et des victimes civiles. Les droits fondamentaux des civils continuent d'être l'objet de violations. Ce sont les femmes, les filles et les enfants qui ont été les principales victimes de cette crise. Ces violations doivent s'arrêter, l'impunité doit cesser, et il faut prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que les auteurs de ces actes en répondent. À ce sujet, le procès militaire intenté contre les soldats de l'APLS présumés avoir perpétré des crimes contre des civils dans l'enceinte du complexe Terrain en juillet 2016 doivent respecter les normes internationales en matière de procès équitable. La paix, l'obligation de rendre compte et le respect des droits de l'homme doivent être considérés non comme des étapes distinctes dans la trajectoire que doit suivre le Soudan du Sud, mais comme des objectifs inextricablement liés qui doivent être poursuivis en parallèle.

68. Je salue les efforts déployés par la MINUSS pour améliorer l'efficacité de son action face à des défis sans précédent dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Mission a encore intensifié ses patrouilles dans les zones touchées ou risquant d'être touchées par le conflit et elle fait de grands progrès dans les efforts qu'elle déploie pour étendre sa présence et, partant, protéger les civils contre les violences physiques et créer un environnement protecteur. Du fait de

l'intensification des combats et de nouveaux déplacements de civils elle s'est trouvée exposée à de plus fortes pressions.

69. Je me félicite du déploiement des forces d'avant-garde de la Force de protection régionale, qui, au cours des prochains mois, renforcera la capacité de la MINUSS à Djouba, permettant ainsi aux soldats de la paix de la MINUSS d'étendre encore leur présence dans l'ensemble du pays. À cet égard, j'exhorte une nouvelle fois les pays fournisseurs de contingents à envoyer rapidement les renforts dont la MINUSS a cruellement besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat. De même, je demande au Gouvernement de faciliter les procédures d'autorisation pour le déploiement rapide de la totalité de l'effectif autorisé de la Force de protection régionale, conformément aux engagements qu'il a pris devant le Conseil de sécurité.

70. Maintenant plus que jamais, le rôle de la Mission est nécessaire pour assurer une présence protectrice aux civils et aider le Soudan du Sud à instaurer une paix durable. Pour l'avenir, dans le cadre de son actuel mandat et dans les limites de ses capacités, la MINUSS devrait continuer d'accorder la priorité à la protection des civils, tant à l'intérieur des sites de protection qu'au-delà, notamment en prenant en compte les besoins de protection spécifiques des femmes et des enfants. Elle devrait aussi continuer d'accorder la priorité à la promotion des droits de l'homme et au signalement des violations et des atteintes à ces droits, tout en renforçant les mécanismes de responsabilisation. En outre, je compte que la Mission continue de jouer un rôle de premier plan dans le soutien apporté aux efforts de réconciliation à l'échelle locale et nationale, et de contribuer, grâce aux bons offices de mon Représentant spécial, aux initiatives régionales et internationales à l'appui du processus de paix. Le soutien unifié et indéfectible du Conseil de sécurité à l'action de la Mission à cet égard, ainsi que l'exécution des autres tâches qui lui ont été confiées seront déterminants.

71. Depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, j'ai fréquemment noué des relations durables avec des acteurs clés, y compris le Président Kiir et les garants de l'accord de paix, pour relancer le processus politique et inverser la spirale descendante qu'a connue le peuple sud-soudanais. Je salue les efforts déployés par les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et par l'Union africaine pour relancer le processus politique. J'espère que le trente et unième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD sur le Soudan du Sud, qui doit se tenir le 12 juin 2017, suivra une approche régionale cohérente et indiquera clairement la voie à suivre pour le processus politique. Je réaffirme que l'ONU est prête à aider la région dans sa recherche d'une solution durable et sans exclusive au conflit et qu'elle est déterminée à continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple sud-soudanais à concrétiser ses aspirations de longue date à la paix et à la sécurité.

72. Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil de la MINUSS pour leur engagement indéfectible. Sous la conduite éclairée de mon Représentant spécial David Shearer, ils continuent de travailler avec courage pour protéger des centaines de milliers de civils, sauvegarder les droits de l'homme, faciliter les travaux des agents humanitaire et promouvoir un processus politique ouvert à tous. Je remercie particulièrement les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont fourni à la Mission du personnel en tenue et des moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires qui apportent à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions de plus en plus difficiles et périlleuses.

Carte

